



MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGE

GRAND'RUE 4
CASE POSTALE 10
1188 SAINT-GEORGE

TEL. 022 368 12 69
greffe@saint-george.ch

PREAVIS ADRESSE AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, le 26 mai 2020

PRÉAVIS MUNICIPAL No 01 / 2020

Comptes 2019

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Administration générale

101 *Conseil Communal*

Séances plus nombreuses pour les commissions.

140 *Aides, dons, cotisations*

Pour rappel, ces cotisations sont versées aux associations faîtières des communes, comme l'ADCV, l'UCV, l'Arboretum, le Parc Jura Vaudois à hauteur de CHF 5.00 par habitant et du Conseil régional pour CHF 20.00 habitant, entre autres.

Pour la rubrique "Aides et dons" on retrouve un montant pour l'aide aux Aînés de la paroisse, le soutien à la sortie des Aînés organisée par la DSG ainsi que des dons à diverses sociétés sportives à but non lucratif dont font partie des enfants St-Georgeais.

Pour l'achat des sapins de Noël, l'entier du bénéfice est reversé au Téléthon.

Sous la rubrique 140.3800.001 « Attribution au fonds de réserve » le montant de CHF 6'130.85 représente la participation de la commune aux projets régionaux acceptés dans le cadre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Nous reprenons dans ce même fond la somme de CHF 42'823.40 pour payer les soldes des années 2017 et 2018. Nous voyons là l'utilité de provisionner l'équivalent d'un point d'impôt chaque année.

150 *Affaires culturelles et de loisirs*

Il y a une subvention obligatoire pour les écoles de musique correspondant à CHF 9.50 par habitant. Vous avez pu le constater chaque année ce montant a augmenté et devrait maintenant rester à ce niveau pour plusieurs années.

160 *Tourisme*

A noter que sous la rubrique 160.3520.002 un montant de CHF 1'340.30 aux charges représente notre subvention à la nouvelle ligne de bus fonctionnant de mai à octobre au col du Marchairuz.

2. Finances

21 *Impôts*

Nous enregistrons une légère baisse de rentrées fiscales sur le total général, mais nous constatons surtout beaucoup de différences entre certains postes par rapport au budget.

Les impôts conjoncturels : les droits de mutation, les gains immobiliers, les successions, donations et frontaliers, rentrent dans le calcul de la péréquation, la facture sociale et la réforme policière.

22 *Service financier*

Au poste 220.3510.002 alimentation du fond de péréquation cantonal pour CHF 743'124.00 et un retour pour notre commune de ce même fond de CHF 324'616.00, ainsi que CHF 66'292.00 pour les dépenses thématiques.

Le décompte péréquation 2018 se solde avec un montant de CHF 14'896.00 à notre charge.

3. Domaines et bâtiments

320 *Forêts*

Le point soins culturels comprend des travaux non compris dans les baux, tels que création d'une barrière autour d'un réservoir ou entretien du refuge de la bucheronne, etc...

Les CHF 7'000.- d'honoraires sont liés à l'avant-projet de la desserte forestière de la Côte Malherbe. On remarque que la commune a touché une subvention cantonale de CHF 6'300.00.

La participation au Groupement forestier de la Saubrette est en diminution de plus de CHF 9'000.00 par rapport au budget, ceci est principalement dû à une gestion plus pointue, ainsi que divers mandats externes obtenus par les gardes forestiers.

321 *Pâturages*

Concernant le poste réfection du chemin de la Perrausaz, c'est la part finale de la commune de Saint-George, subventions déduites. On remarque un dépassement d'un peu plus de CHF 6'000.00 par rapport au budget. Lors des travaux, nous avons augmenté le nombre de traverses pour l'évacuation des eaux. Nous avons aussi curé les passages canadiens. Une partie du chemin en enrobé, prévu de rester tel quel, était en trop mauvais état, nous l'avons donc refait entièrement.

Pour le financement, la somme totale a été prélevée sur le fond de réserve 9282.930 qui sera réalimenté chaque année de CHF 5'000.00, somme versée en plus de la location annuelle par le syndicat d'alpage.

350 *Bâtiments*

Poste : Remplacement du frigidaire de l'appartement.

352 *Auberge communale*

- Selon détails compte.

354 *Eglise - Entretien*

Travaux pour une meilleure gestion et automatisation pour le maintien de la température (12°) pour l'orgue.

4 Travaux

450 *Ordures ménagères*

On remarque une forte diminution du traitement des ordures ménagères (moins 10 t). On constate aussi une diminution au niveau des quantités dans pratiquement tous les autres postes (enlèvement du bois moins 9 t, traitement des matières compostées moins 18 t par exemple). Par contre, un manque de demande a fait augmenter les coûts de prise en charge du papier-carton et de la ferraille principalement.

Nous avons attribué CHF 9'875.89 au fond de réserve.

460 *Egouts*

Nous continuons d'être partenaire pour le projet d'une grande STEP régionale sur le versant de l'Aubonne – Rolle - Allaman. A l'heure actuelle, les fonds avancés par les communes afin de financer les études suffisent et ne doivent pas être réalimentés. Nous continuons à entretenir notre propre STEP qui donne satisfaction dans le traitement global des eaux usées.

5. Instruction publique et cultes

510 *Enseignement primaire*

CHF 310'686.33 pour 95 élèves. Le coût d'un élève se monte à CHF 3'270.38.

Dans cette rubrique, nous retrouvons aussi la participation de CHF 15'000.00 pour le transport des élèves habitant la Côte Malherbe et la Côte Viri.

520 *Enseignement secondaire*

CHF 202'708.37 pour 39 élèves. Le coût d'un élève se monte à CHF 5'197.65.

7. Sécurité sociale

710 *Prévoyance communale*

ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

Les charges totales pour l'ARAS se montent à CHF 17.30/habitant pour 2019.

Accueil familial de jour

Les charges totales pour l'accueil familial de jour se décomposent comme suit :

- RAT - Frais d'administration : CHF 13'961.00
- RAT - Contribution d'écolage : CHF 168'868.65
- RAT - Frais des enfants inter-réseaux : CHF 6'146.10
- FAJE - Contribution socle : CHF 5.00/habitant

711 *Cantine scolaire*

Excédent de revenu de fonctionnement de la cantine d'un montant de CHF 6'434.60.

Pour l'année 2019, 3'851 repas ont été achetés à CHF 7.50 HT, soit 514 repas de plus qu'en 2018.

712 *UAPE Le Petit Dragon*

Excédent de charges de CHF 12'793.72 est à noter pour l'année 2019.

Le Réseau d'accueil des Toblerones a participé à l'excédent de charges, pour l'année 2018, à CHF 15'000.00. Ce montant a été reçu en 2019.

730 Santé publique

L'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) : CHF 95.00 par habitant.

8. Services industriels

840 Chauffage à distance au bois

- Frais liés aux travaux de nouveaux raccordements au CAD pour un montant de CHF 54'000.00.
- Remplacement compteurs-chaleur et échangeurs défectueux pour un montant de CHF 10'000.00.

Conclusion

Nous pouvons noter que la municipalité est restée très vigilante par rapport aux dépenses du ménage communal mais nous voyons bien que la marge de manœuvre est très étroite et elle n'arrive pas à augmenter sa marge d'autofinancement. Pour cela, elle travaille toujours pour concrétiser la vente des Chamois et étudie toute opportunité afin d'améliorer cet état de fait. L'excédent de revenus est porté en diminution du déficit des années précédentes.

Dès lors et compte-tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal no 01/2020 ;
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

décide

- ♦ d'accepter les comptes 2019 tels que présentés ;
- ♦ d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion et finances.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 mai 2020, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal de Saint-George.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



Alain Domenig

Véronique Errecart

Annexes : Comptes et bilan 2019

Conclusions.

Les comptes ont été étudiés de manière approfondie et les pièces ont été vérifiées par pointage. Cette année, les pièces du point 7, Sécurité sociale, ont été étudiées de manière approfondie. Les comptes sont clairs et très bien tenus. La Commission félicite Mme Anne-Marie Christen pour la qualité de son travail. La Commission n'a constaté aucun écart entre les écritures et les pièces analysées.

Grâce à une gestion rigoureuse et prudente et aux prélèvements sur les fonds de réserve, nous constatons que les comptes de l'année 2019 dégagent un excédent de revenus de CHF : 32'271.86.

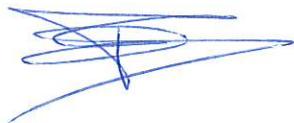
Nous remercions Mesdames Anne-Marie Christen, Boursière, et Céline Etoupe, Municipale, ainsi que Messieurs Alain Domenig, Syndic, et Frédéric Rohrbach, Municipal, pour leur disponibilité et pour leurs explications.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 01/2020 - Comptes 2019, soit :

- d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de Gestion et Finances.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Frédéric Oulevey

Le rapporteur



Michèle Rufenacht

Un membre



Pascal Capon

Un membre



Valentin Piaget

Un membre



Amaury Annen